

Elaborer et déployer une stratégie de gestion écologique d'une zone naturelle

Les professionnels travaillant dans l'aménagement et l'exploitation des espaces naturels confrontés à des problématiques environnementales doivent être en capacité de réaliser un rapport d'étude pour établir ensuite un plan de gestion des impacts écologiques efficace et pertinent. Le rapport d'étude oriente la détermination des enjeux écologiques (préservation de la biodiversité, augmentation des rendements, adaptation aux conditions climatiques,...), à partir de laquelle toute la stratégie de gestion devra être déclinée. La réalisation de ce rapport est une étape fondamentale qui peut s'inscrire :

- ★ Dans une étude réglementaire comme l'étude d'impact. La loi impose une évaluation environnementale des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine (article L1 22-1 du Code de l'environnement).
- ★ Dans le cadre d'un Plan de Gestion d'un Espace Naturel Protégé (ENP).
- ★ Dans une démarche volontaire de maîtres d'ouvrage privés ou publics engagés dans la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine nature.
- ★ Dans le cadre d'un audit environnemental pour mesurer l'impact d'une activité humaine sur l'environnement.

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion écologique requiert des compétences techniques et organisationnelles attestées dans le cadre du présent référentiel.

Public visé : Chargés d'études ou de missions environnementales ou naturalistes, Ecologues, Ingénieur environnemental, Technicien environnemental

Diderot Education



Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
C1. Réaliser la liste des données relatives à l'espace naturel en identifiant les habitats naturels et/ou les habitats d'espèces, et/ou les espèces d'un territoire et un ou plusieurs protocoles d'inventaires et/ou méthodes de collecte associés pour permettre la réalisation effective et encadrée de cette collecte.	M1. Dans le cadre de l'élaboration d'une étude de cas basée sur une situation professionnelle réelle, le candidat rédige et fournit : - La liste des données relatives à l'espace naturel à collecter et le ou les protocoles d'inventaires et/ou méthodes de collecte associés - Un rapport d'étude comportant : -les objectifs stratégiques poursuivis dans le cadre de l'exploitation de l'espace naturel -les données recueillies et les valeurs de références le cas échéant -la ou les problématique(s) -écologique(s) identifiée(s), hiérarchisée(s) et justifiée(s) -une ou plusieurs solutions permettant de répondre au(x) problématique(s) identifié(s) et les coûts associés -la préconisation formulée sur la solution jugée la plus judicieuse	Cr1.1 Le candidat liste l'ensemble des données exhaustives de l'espace naturel à collecter: - habitats naturels et/ou - habitats d'espèces et/ou - espèces d'un territoire. Cr1.2 Le candidat choisit et justifie a minima un protocole d'inventaire et/ou une technique de collecte (inventaires, observations, bagage, enquêtes, relevés GPS, etc.) pour chaque information identifiée.
C2. Analyser les données collectées en les comparant aux valeurs de référence le cas échéant, en prenant en compte les objectifs stratégiques poursuivis par l'exploitant ou l'aménageur de l'espace naturel et les obligations légales et réglementaires en vigueur pour identifier les problématiques		Cr2.1 Le candidat identifie les objectifs stratégiques poursuivis dans le cadre de l'exploitation de l'espace naturel. Cr2.2 Le candidat corrèle entres elles les données recueillies et compare les données cartographiques obtenues par le logiciel SIG (Système d'Information

Diderot Education



écologiques.

C3. Rédiger un rapport d'étude en proposant des solutions et des dispositifs de réalisation qui tiennent compte de l'analyse du diagnostic et des réglementations en vigueur et en calculant leurs coûts pour répondre aux problématiques identifiées.

C4. Construire un plan de gestion ou de restauration écologique en planifiant des actions selon la stratégie écologique sélectionnée (modalités de mise en œuvre, délais, résultats attendus, moyens requis) dans le but de conserver les espaces naturels et les espèces peuplant cet espace et/ou de les restaurer.

- Un plan de gestion ou de restauration écologique comportant:
- ·les risques d'échecs possibles inhérents à la solution retenue
- ·le plan d'actions précisant l'ordre chronologique, les prérequis attendus pour le démarrage, le résultat escompté, les ressources humaines, les moyens matériels et les méthodes organisationnelles.
- Une note de synthèse détaillant: ·les indicateurs de résultats sélectionnés et leur mesure sur la mise en place du plan d'actions
- ·la ou les opportunités d'amélioration proposées au regard des résultats ·les modalités de veille sur les domaines réglementaires et les données contextuelles de l'espace naturel ·la ou les actions concrètes issues de l'exploitation de la veille, le cas échéant.

M2. Soutenance orale de 40 minutes consistant en la présentation des résultats de l'étude de cas par le candidat pendant 30 minutes, suivies de 10 minutes d'échange avec le jury

géographique) aux valeurs de référence.

- **Cr2.3** Le candidat identifie, hiérarchise et justifie les problématiques écologiques.
- **Cr3.1** Le candidat propose des solutions différentes, identifie les résultats escomptés et justifie le lien avec les besoins précédemment identifiés.
- **Cr3.2** Le candidat calcule les coûts pour chaque solution envisagée.
- **Cr3.3** Le candidat préconise la solution qu'il juge la plus adaptée et argumente son choix.
- **Cr4.1** Le candidat planifie les actions environnementales en une succession logique d'étapes et prend en compte les risques d'échecs liés aux caractéristiques de l'espace naturel conformément à la solution retenue.
- **Cr4.2** Le candidat définit les prérequis attendus pour le démarrage de chaque étape.

Diderot Education



qui questionne le candidat sur son étude de cas et les méthodes utilisées.

- **Cr4.3** Le candidat identifie pour chaque action proposée le résultat attendu et les movens requis :
- ressources humaines.
- moyens matériels,
- méthodes organisationnelles.
- **Cr5.1** Le candidat identifie et mesure des indicateurs de résultat permettant d'apprécier le taux d'avancement et d'efficacité du plan d'actions.
- **Cr5.2** Le candidat identifie et justifie toute opportunité d'amélioration au regard des résultats de mise en oeuvre du plan d'actions
- **Cr6.1** Le candidat met en place un système de veille sur les domaines réglementaires et les données contextuelles de l'espace naturel:
- sources d'informations,
- méthodes de collecte,
- fréquence de collecte.
- **Cr6.2** Le candidat démontre qu'il en exploite les enseignements, notamment par l'identification d'actions concrètes, le cas échéant.

- **C5.** Suivre la mise en œuvre du plan de gestion écologique en ajustant les actions préconisées au regard des évolutions des données terrains et en surveillant son évolution grâce à des indicateurs de résultat adaptés pour assurer la mise en œuvre de la stratégie.
- **C6.** Réaliser une veille sur les données relatives à la biodiversité, les espèces, les habitats, les fonctionnalités des écosystèmes, les obligations réglementaires en identifiant des canaux de veille et en exploitant les données recueillies pour conserver une pertinence dans les actions proposées.

Diderot Education